



**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
DU CCAS de la Ville de GUIGNES**

**Conseil d'Administration du
08 février 2019**

Sommaire

Introduction

Contexte économique

Page 3

Contexte économique mondial et dans la zone euro

Contexte économique en France

Contexte économique local

Données socio-démographiques

Page 5

Données démographiques

Données sociologiques

Organisation et fonctionnement du CCAS

Page 10

Organisation administrative

Données financières

Données sociales

Introduction

Article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique....* ».

Ces dispositions sont applicables aux CCAS,

L'assemblée délibérante est réunie pour débattre des orientations budgétaires du CCAS dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif 2019, ce vote est prévu lors de la séance du Conseil d'administration qui se tiendra le 27 mars 2019 à 10 heures.

La délibération n'a pas de caractère décisionnel, mais elle doit s'appuyer sur une note de synthèse présentant les grandes orientations du budget à venir.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, à laquelle le rapport est annexé.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Le rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire se conçoit avant tout comme un outil pédagogique .

Le contenu du rapport est le suivant :



Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (en fonctionnement et en investissement).



Les hypothèses d'évolution retenues sont précisées, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières de la Commune et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)



Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et des recettes.



La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

La construction du Budget Primitif 2019 de la Ville de Guignes , Budget Principal et du CCAS intègre les objectifs suivants :

- **Maîtrise de la fiscalité**
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

- **Optimisation des recettes de fonctionnement**
- **Optimisation du niveau de l'épargne**
- **Poursuite des investissements structurant**

Ce budget s'inscrit dans un contexte national et international, qui impacte les prévisions budgétaires de la Commune.

Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro :

Les menaces des Etats Unis de taxation de l'acier, l'aluminium et les voitures, les mesures punitives envisagées par Washington contre la Chine, et l'embargo sur l'Iran , les variations du prix de l'or noir sont autant de facteurs de déstabilisation de l'économie mondiale.

Dans la zone euro après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance stable à 0.7% la croissance s'est affaiblie en 2018 se situant aux alentours de 0.4%.

L'Europe est confrontée à l'affaiblissement du commerce mondial du à la tension des relations économiques et géopolitiques entre la Chine et les Etats Unis , aux difficultés des pays émergents et aux incertitudes du Brexit .

La croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2.5% en 2017 à 1.5 % en 2018 puis à 1.3% en 2019.

Le contexte économique en France :

Boostée par la remontée du prix du pétrole et les relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (Electricité et gaz), l'inflation a continué à croître atteignant un pic de 2.3% en juillet 2018. Après 1% en 2017 elle devrait atteindre 1.9 % en 2018 (le chiffre définitif n'a pas encore été publié).

La modification de l'environnement financier des collectivités locales se poursuit :

- Réforme de la taxe d'habitation
- Participation des communes et des intercommunalités au redressement des finances publiques
- Stabilisation de la DGF
- Mise sous surveillance du ratio de désendettement des collectivités

Le contexte économique international et Français, la crise des gilets jaunes et le grand débat national sont de nature à impacter les finances publiques.

Le contexte économique local :

Dans le paysage institutionnel l'échelon intercommunal est un échelon dédié à la mutualisation, l'application, à compter du 1^{er} janvier 2017 des dispositions de la Loi NOTRe a modifié les périmètres géographiques, et impulser une nouvelle dynamique à l'intercommunalité en lui ouvrant notamment de nouvelles compétences .

Ainsi la Ville de Guignes a intégré la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux le 1^{er} janvier 2017, laquelle s'est vue transférer les compétences eau et assainissement.

L'assemblée délibérante de la CCBRC ayant opté pour la fiscalité unique, les produits de la fiscalité des Entreprises sont dorénavant perçus par la Communauté de Communes , et compensés par le versement d'une attribution de compensation.

En fiscalité professionnelle unique : principe de mutualisation. Dans un EPCI à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) l'ensemble de la fiscalité économique (CFE,CVAE,IFER,TASCOM, TAFNB...) est perçu par la Communauté en lieu et place des Communes membres.

La Ville a donc perdu ces recettes fiscales , à noter que les recettes perçues et compensées sont les valeurs 2016, ces valeurs sont figées, elles servent de base au calcul de **l'attribution de compensation** qui est un transfert obligatoire pour les Communautés soumises à la FPU.

L'attribution de compensation (AC) a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges et de produits entre un EPCI et ses Communes membres.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose de la compétence action sociale d'intérêt communautaire qui comprend :

- Service d'aide à domicile
- Service de portage de repas (02)
- Service de navette séniors pour l'instant limité au territoire de l'ancienne Communauté de Communes des Gués de l'Yerres
- Une épicerie solidaire située à Coubert

Données socio-démographiques

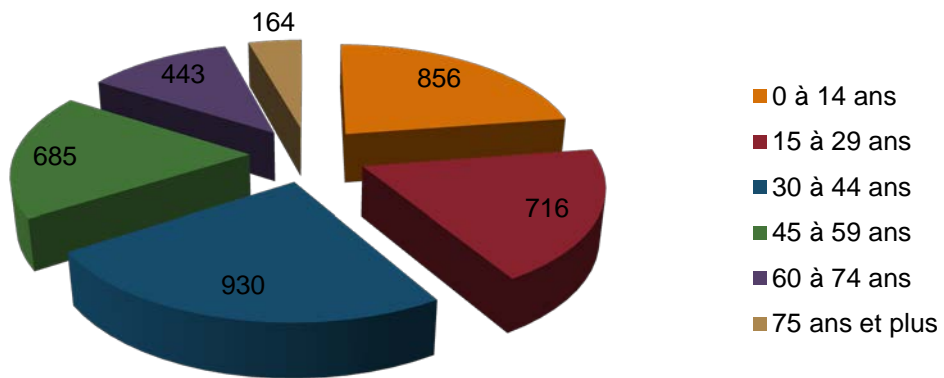
Données démographiques

(Source INSEE 2015 et 2017)

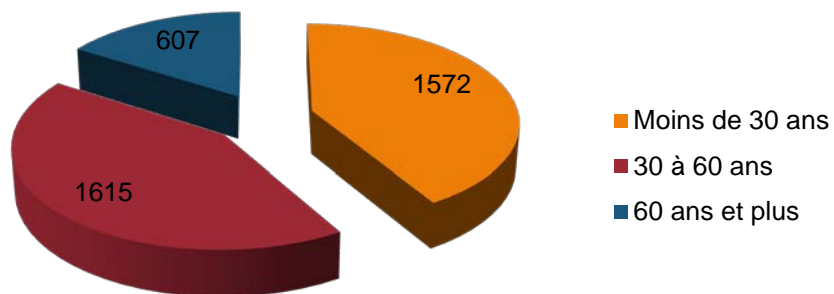
La Commune suite à la réalisation de la ZAC de la Pièce du Jeu, notamment, a connu un fort accroissement de sa population, le dernier recensement de la population s'établissait à 3 964 habitants .

La moyenne d'âge de la population a aussi baissé, avec une forte proportion de moins de quarante ans.

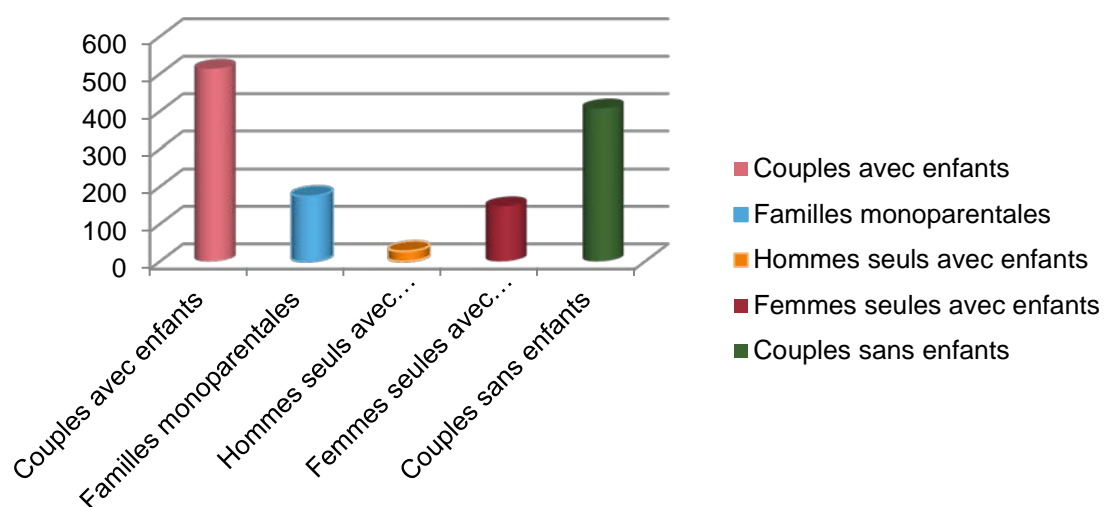
STRUCTURE DE LA POPULATION



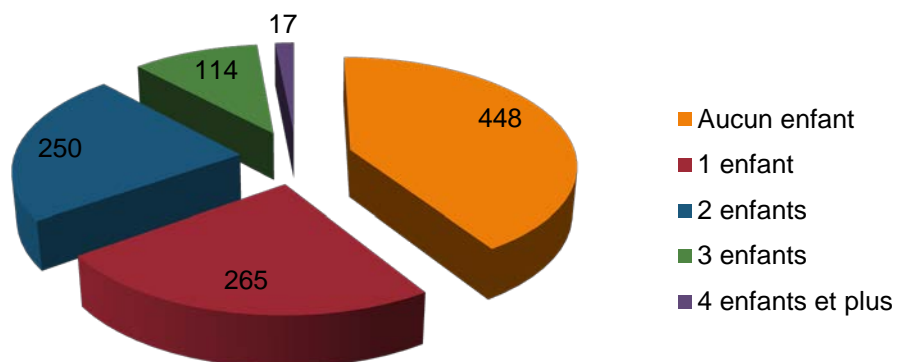
Grandes Structures de Population



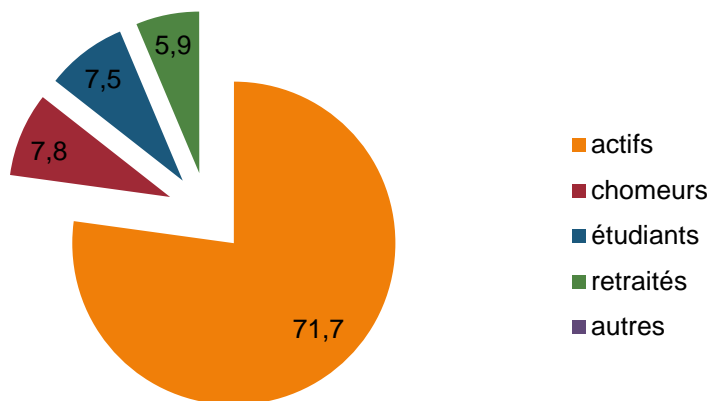
Composition des Familles



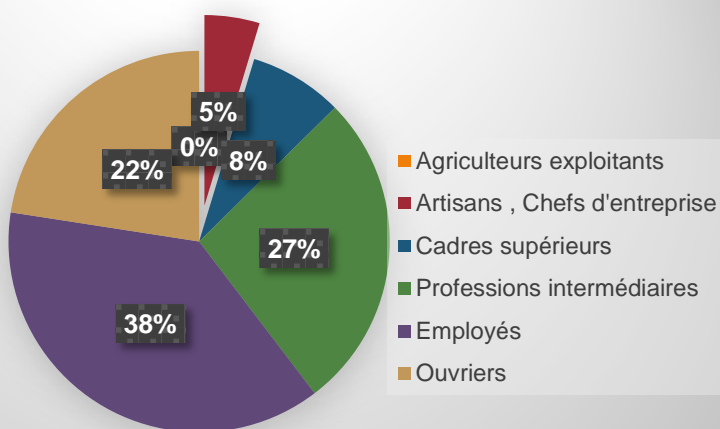
Nombre d'enfants de moins de 25 ans par famille

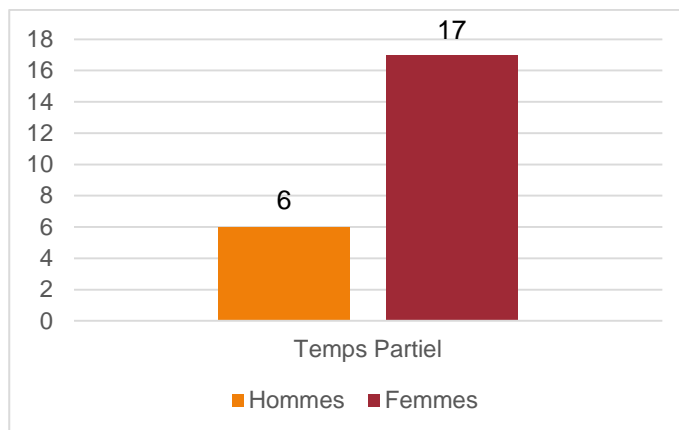
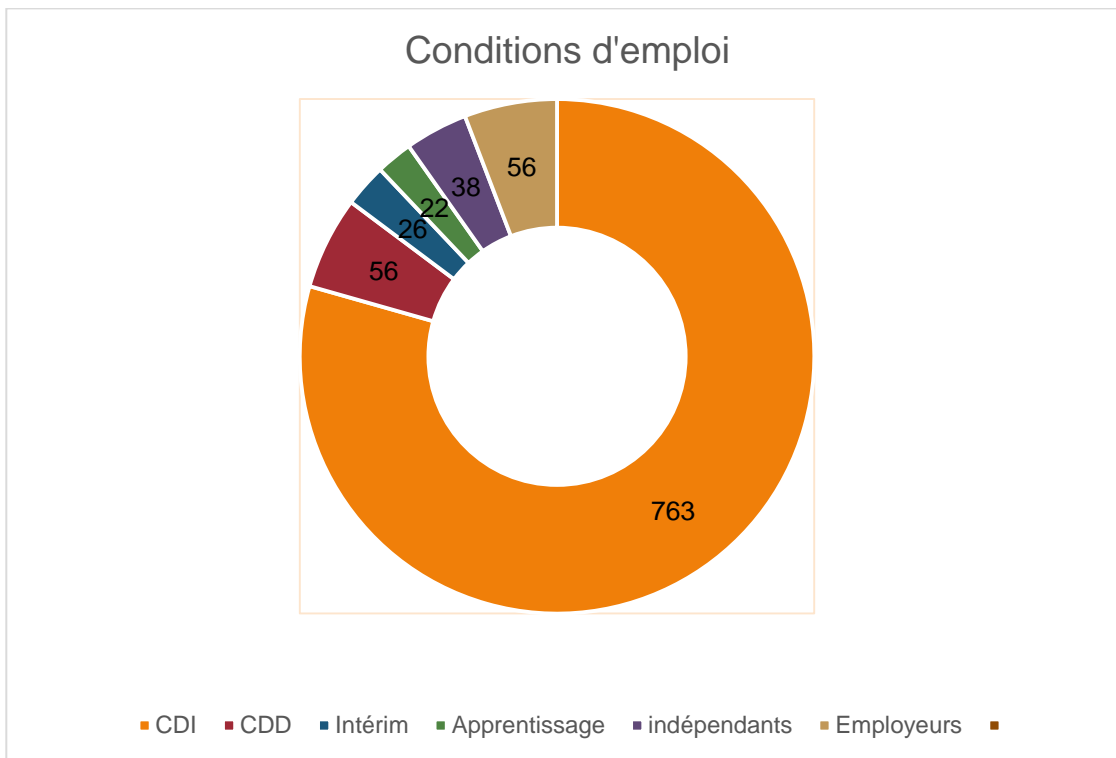


Répartition par type d'activité



CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES





Organisation et fonctionnement du CCAS

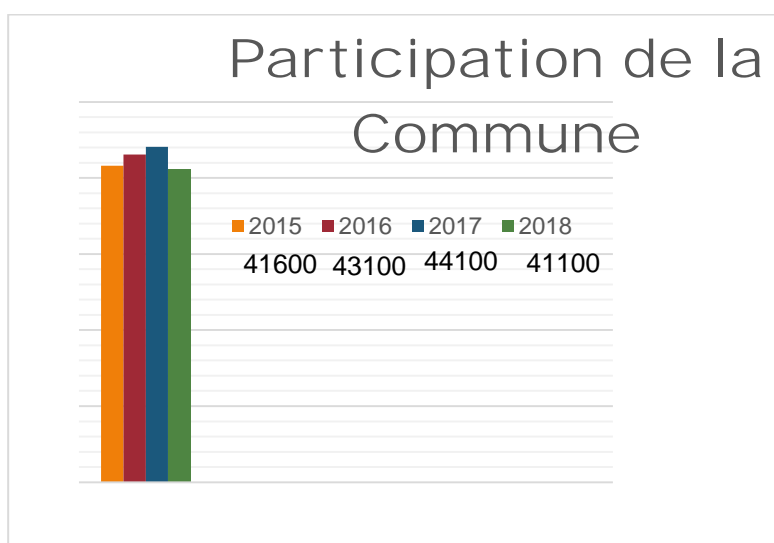
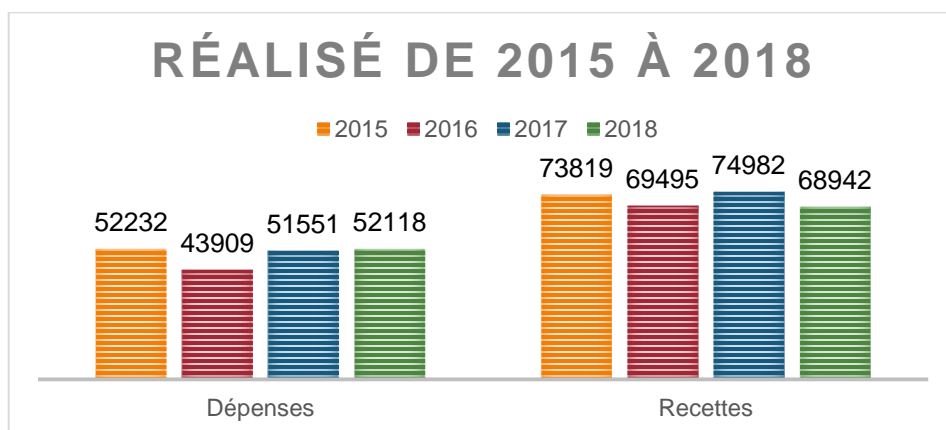
Organisation administrative

La gestion du CCAS est assurée par les agents administratifs de la Mairie (agents de l'accueil), d'autres services participent à la gestion administrative notamment pour la préparation des assemblées délibérantes et pour la partie finances et suivi de la comptabilité.

Données financières

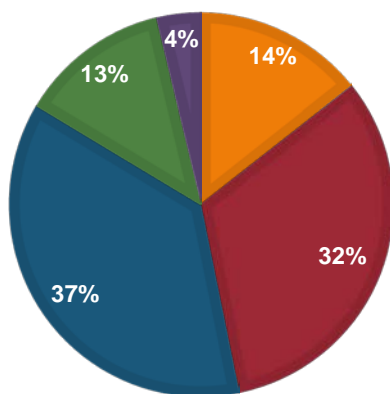
Les ressources financières du CCAS sont essentiellement composées de la subvention versée par la Commune.

Hormis, les aides et secours d'urgence versés aux administrés en difficulté, le CCAS verse une participation annuelle au Foyer résidence de Mormant, et des subventions à diverses associations caritatives, le CCAS assure également le financement du colis et du repas de fin d'année.

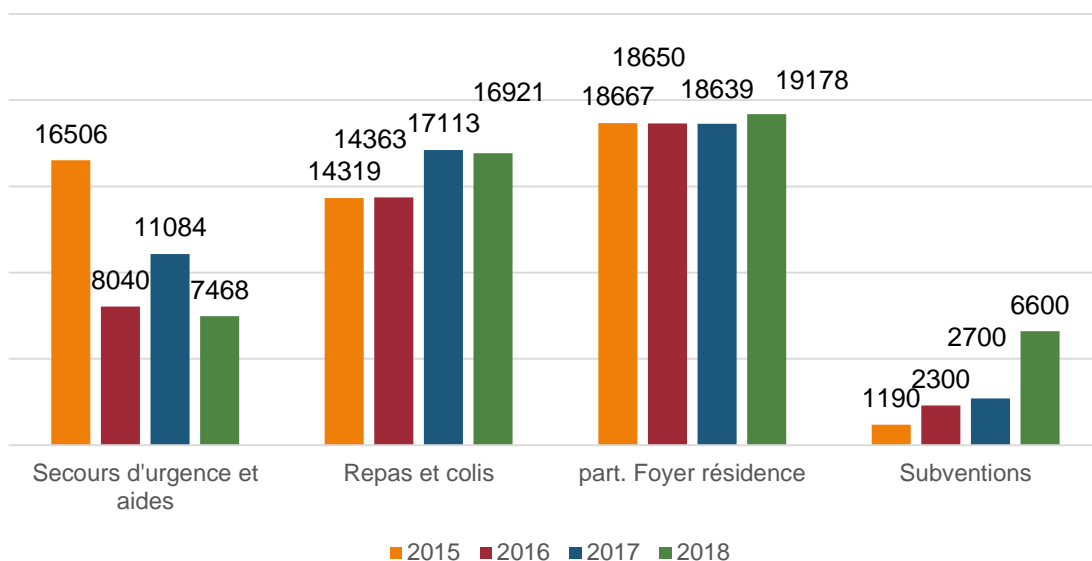


RÉPARTITION DES DÉPENSES 2018

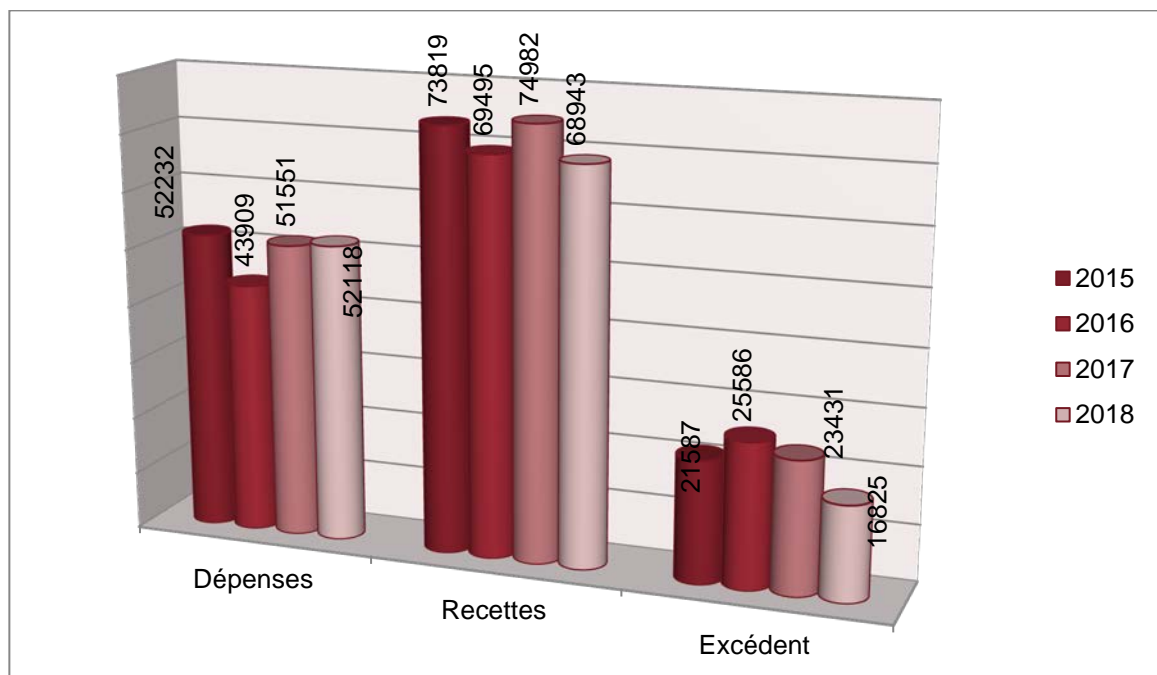
■ Secours d'urgence et aides ■ Repas et colis
■ Participation Foyer résidence ■ Subventions
■ Divers



Evolution des dépenses de fonctionnement



Le CCAS ne réalise pas de dépenses d'investissement.



Les objectifs 2019 sont à budget constant de maintenir les participations et aides.

La Subvention votée par le Conseil Municipal pour 2019 s'élève à 19 000 € (Hors participation pour le Foyer Résidence de Mormant).

Subventions 2019 - Propositions:

Subventions versées par la Commune :

- ✚ 1^{ère} partie 19 000 €
- ✚ Pour versement Foyer Résidence de Mormant 20 000 €

Subventions versées par le CCAS :

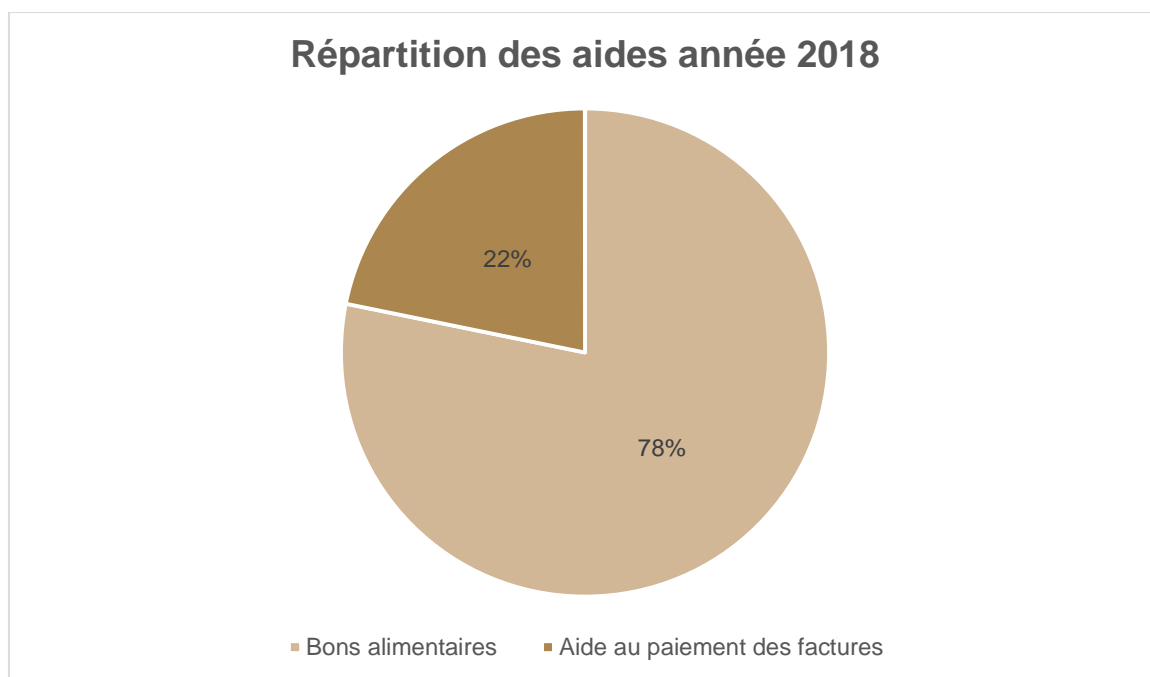
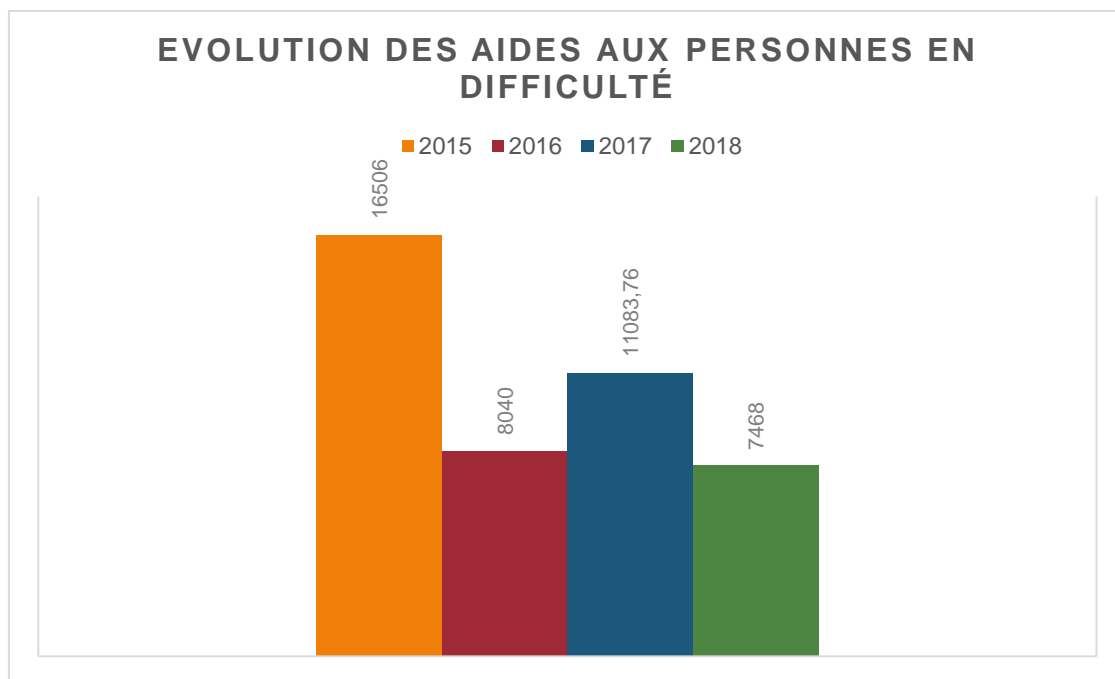
- ✚ Restaurants du Cœur 100 €
- ✚ Croix Rouge – Mormant 600 €
- ✚ Secours Populaire 200 €

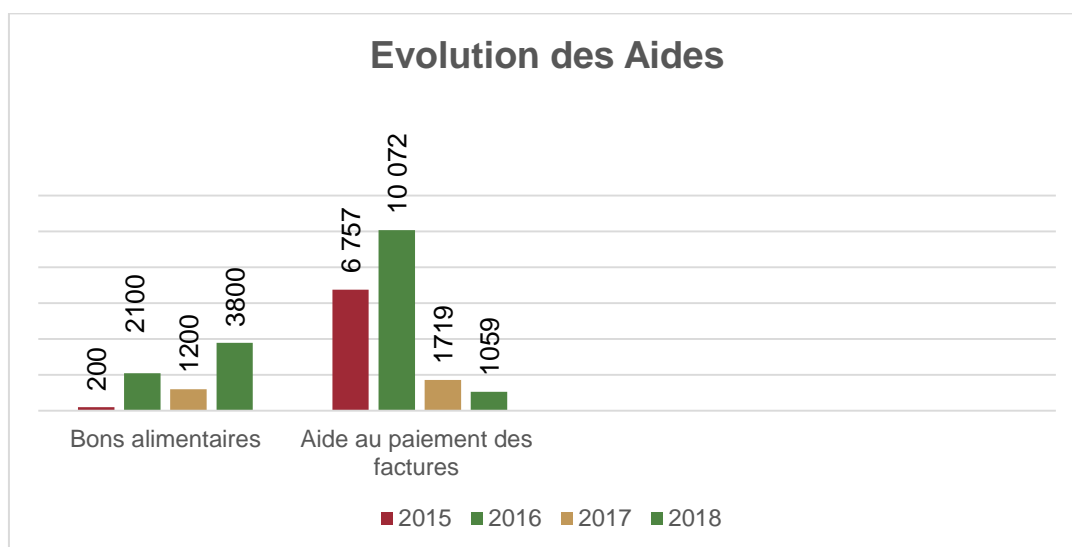
Rétrospective et Prospective Page 17 :

Comptes Administratifs 2015 à 2018

&

Projet de Budget 2019





Année 2018			Nature de l'aide 2018	
Nombre de demandes reçues	Nombre d'aides accordées	Nombre d'aides refusées	Bons Alimentaires	Aide au paiement des factures
38	13	25	7	6
Année 2017			Nature de l'aide 2017	
Nombre de demandes reçues	Nombre d'aides accordées	Nombre d'aides refusées	Bons Alimentaires	Aide au paiement des factures
23	15	8	7	8
Année 2016			Nature de l'aide 2016	
Nombre de demandes reçues	Nombre d'aides accordées	Nombre d'aides refusées	Bons Alimentaires	Aide au paiement des factures
22	12	10	4	8
Année 2015			Nature de l'aide 2015	
Nombre de demandes reçues	Nombre d'aides accordées	Nombre d'aides refusées	Bons Alimentaires	Aide au paiement des factures
18	7	11	2	6

Logement

Le CCAS dans le cadre de sa mission d'accompagnement social gère les demandes de logements sociaux

En 2017 sur le territoire de la Commune existe 244 logements sociaux :

- S.A TROIS MOULINS HABITAT =	66 logements
- OPH 77 :	138 logements
- 3F (S.A La résidence Urbaine de France):	40 logements

S'ajoute à ces 149 logements :

- ASS des Etabl Domaine Emmanuel	05 logements
----------------------------------	--------------

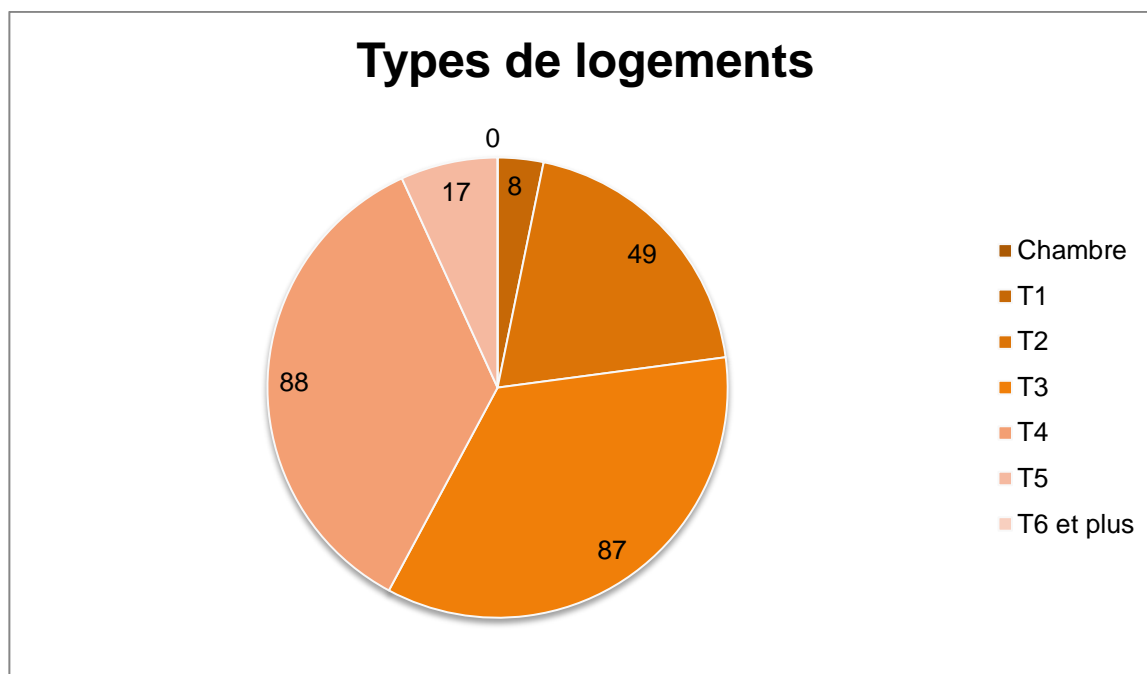
Le contingent attribué à la Commune est de 43 logements

22 gérés par l'OPH

16 gérés par TMH

5 gérés par 3F

La répartition des logements par type :

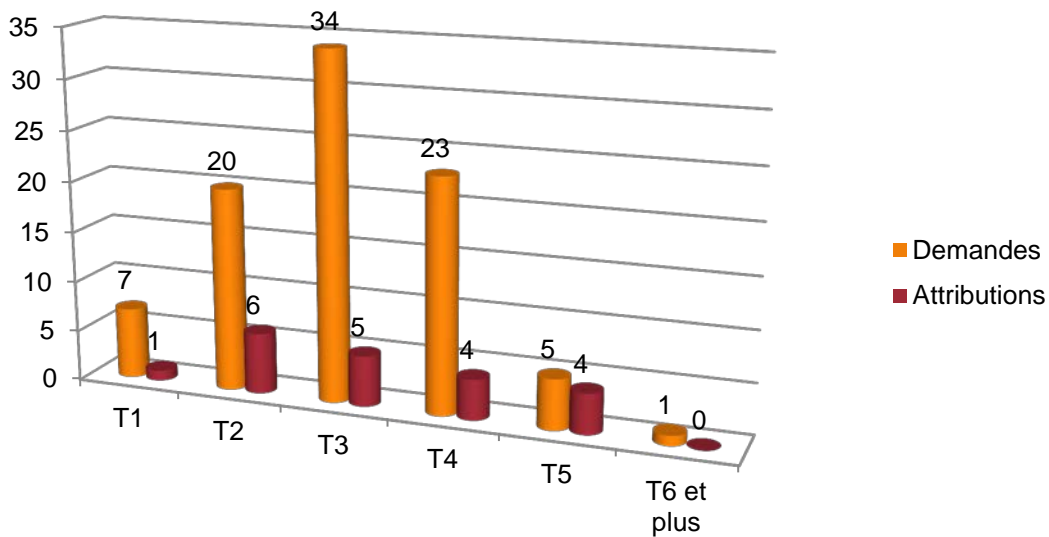


*Source : Ministère de la Cohésion des territoires site de demande de logement social en ligne chiffres 2017

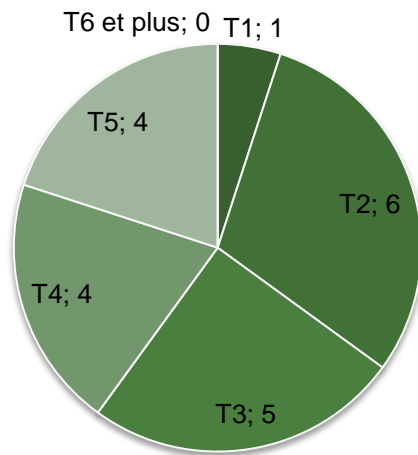
Les attributions de logements sociaux en 2017 :

Type de logement	Demandes en attente	Nombre de logements attribués				
T1	7	1				
T2	20	6				
T3	34	5				
T4	23	4				
T5	5	4				
T6 et plus	1	0				
	90	20	Dont 4 sur le contingent communal			

Données Chiffrées sur la gestion de l'offre et de la demande de logements sociaux pour la Commune de Guignes



Attributions par type de logement



Budgets réalisés de 2015 à 2018 & Projet de Budget 2019

	Réalisé sur Budget 2015	Réalisé sur Budget 2016	Réalisé sur Budget 2017	Réalisé sur Budget 2018	PROJET BUDGET 2019
DEPENSES FONCTIONNEMENT	52 232.27 €	43 909.16 €	51 550.72 €	52 117.80 €	59 624.80 €
011-Charges à caractère général	15 707.16 €	14 756.30 €	18 965.46 €	18 709.30 €	21 524.80 €
60623- alimentation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	524.80 €
6065- livres disques...	1 387.66 €	0.00 €	1 852.60 €	1 332.80 €	2 000.00 €
6232 - fêtes et cérémonies	14 319.50 €	14 363.30 €	17 112.86 €	16 921.50 €	18 000.00 €
6247- transports collectifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6281- concours divers (Cotisations)	0.00 €	393.00 €	0.00 €	455.00 €	1 000.00 €
65-Autres charges de gestion courante	36 525.11 €	29 152.86 €	32 585.26 €	33 408.50 €	38 100.00 €
6534-cotisations Urssaf	162.00 €	162.00 €	162.00 €	162.00 €	200.00 €
6558 - autres contributions obligatoires	18 667.00 €	18 650.50 €	18 639.50 €	19 178.50 €	21 100.00 €
6561- secours d'urgence	16 506.11 €	8 040.36 €	11 083.76 €	6 600.00 €	15 900.00 €
6562- Aides	1 190.00 €	2 300.00 €	2 700.00 €	868.00 €	0.00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	1 190.00 €	2 300.00 €	2 700.00 €	6 600.00 €	900.00 €
	Réalisé sur Budget 2015	Réalisé sur Budget 2016	Réalisé sur Budget 2017	Réalisé sur Budget 2018	PROJET BUDGET 2019
RECETTES FONCTIONNEMENT	73 819.14 €	69 495.24 €	74 981.94 €	68 942.60 €	59 624.80 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	28 184.12 €	21 586.87 €	25 586.08 €	23 430.92 €	16 824.80 €
002 - résultat de fonctionnement reporté	28 184.12 €	21 586.87 €	25 586.08 €	23 430.92 €	16 824.80 €
70-Produits des services du domaine et ventes diverses	815.02 €	2 573.37 €	1 985.86 €	511.68 €	500.00 €
7031 -concessions dans les cimetières	815.02 €	2 573.37 €	1 985.86 €	511.68 €	500.00 €
74-Dotations, subventions et participations	41 600.00 €	43 100.00 €	44 100.00 €	41 100.00 €	39 900.00 €
7474 - communes	41 600.00 €	43 100.00 €	44 100.00 €	41 100.00 €	39 900.00 €
75-Autres produits de gestion courante	2 400.00 €	1 200.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
752 - revenus des immeubles	2 400.00 €	1 200.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
77-Produits exceptionnels	820.00 €	1 035.00 €	910.00 €	1 500.00 €	0.00 €
7718 - libéralités reçues	820.00 €	1 035.00 €	910.00 €	1 500.00 €	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	21 586.87 €	25 586.08 €	23 431.22 €	16 824.80 €	

